

Les crédits

est difficile pour les étudiants de la région qui veulent se déplacer les fins de semaine de le faire car les solutions de rechange au transport ferroviaire sont beaucoup plus coûteuses.

Une autre pétition concerne aussi le service voyageurs de VIA Rail au départ d'Antigonish. Plus d'un an après la suppression de ce service, les habitants d'Antigonish restent vigoureusement opposés à la décision du gouvernement et ils ont été nombreux à faire part de leur mécontentement en signant une pétition à ce sujet.

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Enfin, une dernière sur un sujet très différent, mais où le gouvernement a encore la possibilité de faire quelque chose avant qu'il ne soit trop tard. Il s'agit de l'imposition de frais exorbitants, pour le contrôle au quai, aux pêcheurs côtiers du golfe du Saint-Laurent dont beaucoup habitent dans ma circonscription.

Ces frais sont absolument ridicules si l'on considère qu'ils viennent au moment où ces pêcheurs subissent des réductions considérables de leurs quotas, alors que leurs autres frais continuent d'augmenter. C'est non seulement une charge indue pour les pêcheurs, mais c'est aussi une mesure bureaucratique inutile.

Les pétitionnaires demandent au Parlement, et plus particulièrement au ministre des Pêches et des Océans d'annuler cette mesure avant qu'ils n'aient à payer. Ils ont pour cela apposé leur nom, en grand nombre, sur une pétition.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord) propose:

Que la Chambre réaffirme son engagement envers le régime public d'assurance-maladie.

—Monsieur le Président, le régime d'assurance-maladie appartient à tous les Canadiens. Il est partagé par tous les députés et tous leurs électeurs. Le régime d'assurance-maladie n'a pas plus d'importance à Winnipeg-Nord qu'à Kelowna, en Colombie-Britannique ou à Port-aux-Basques, à Terre-Neuve. L'assurance-maladie est indéniablement un droit pour tous les citoyens canadiens. Le régime appartient à mes fils et à leurs enfants qui suivront. Il appartient aux enfants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'à ses collègues et à leurs enfants. C'est peut-être la chose la plus précieuse que tous les Canadiens aient à transmettre à la génération future.

L'assurance-maladie n'est pas une question partisane et ne devrait pas l'être. C'est une question que chacun d'entre nous devrait défendre. Se pourrait-il que nous soyons de ceux qui verront mourir l'assurance-maladie? Pour apaiser les craintes que moi et d'autres entretenons pour l'avenir de l'assurance-maladie, j'ai présenté cette motion d'opposition, avec l'appui d'autres porte-parole de mon parti, les députés de Hamilton-Est et de Mississauga, et mes autres collègues.

Je veux qu'il soit bien clair dans l'esprit des Canadiens que le gouvernement a un engagement envers le régime public d'assurance-maladie. Je veux mettre ce gouvernement au défi de faire connaître ses intentions. Nous avons présenté une motion selon laquelle la Chambre réaffirme son engagement envers le régime public d'assurance-maladie. C'est une motion sans équivoque.

Je veux que les Canadiens voient que le Parti libéral, dont je suis le porte-parole en matière de santé et de bien-être social, est très préoccupé par l'avenir de notre régime d'assurance-maladie et que nous croyons toujours à l'universalité, à l'intégralité, à la transférabilité et à l'accessibilité de ce régime. Nous croyons que ce régime doit être financé de façon continue par l'État et être sans but lucratif.